

CONSEIL MUNICIPAL du 29 JUILLET 2025 à 20 h 00
PROCES-VERBAL

Date des convocations : 22 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COURTES, réuni en séance ordinaire, à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Thierry PALLEGOIX.

Etaient présents : M. PALLEGOIX Thierry, M. CHAGNARD Paul, M. GRANGE Mickaël, Mme CHARVET-D'ALBERTO Sandrine, Mme CANNARD Sophie, Mme CLERMIDY Christiane, M. SOLEILHAC Stéphane, Mme DUPRÉ Amandine, M. CLERC Jérôme.

Etaient excusés : M. LALE-DÉMOZ Marcel.

Etaient absents : M. RAVISSE Philippe.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 9

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Procès-verbal séance du 17/06/2025,
3. Devis « voirie »,
4. Cheminement doux « appel d'offres »,
5. Cheminement doux « mission SPS »,
6. Cheminement doux « convention quai de bus »,
7. Voyage conseil municipal,
8. Information « curage lagune »,
9. Informations et questions diverses.

1. SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. SOLEILHAC Stéphane

2. PROCES-VERBAL DU 17/06/2025 : il est adopté à l'unanimité.

3. DEVIS « VOIRIE ». M. Mickaël GRANGE, adjoint à la voirie, détaille les différents points où une réfection de voirie est nécessaire, puis il commente le devis. Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition de l'entreprise SOCAFL chiffrée à 41 828.40 € TTC (soit 34 857.00€ HT) pour des travaux de réfection de voirie, 2 portions « Route de la Haute Chanée » et la réalisation du PATA (Point A Temps Automatique) ;

- **PRÉCISE** que les travaux de réfection seront mandatés au compte 231 OPE 17 pour 31 844.40 € et les travaux d'entretien seront mandatés au compte 615231 pour 9 984.00 €.

NB : Les crédits au compte 231 OPE 17 n'étant pas suffisants pour régler la facture en totalité, une décision modificative est nécessaire :

* Compte 202 - OPE 12 « étude PLU » :	- 5 000.00 €
* Compte 231 - OPE 17 « voirie » :	+ 5 000.00 €

4. CHEMINEMENT DOUX « APPEL D'OFFRES »

La procédure de marché « cheminement doux » est close depuis le 4 juillet 2025. Une synthèse des offres a été transmise par le maître d'œuvre INFRATECH. Le tableau remis à chaque élu permet de

comparer les trois offres déposées, en fonction des différents critères. Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** l'offre classée n° 1, de l'entreprise SOCAFL, pour un montant HT de 152 088.60 €, soit 182 506.32 € TTC, relative au marché à procédure adaptée « cheminement doux RD2b ».

5. CHEMINEMENT DOUX « MISSION SPS »

Trois sociétés (ALPES CONTRÔLES / APAVE / SOCOTEC) ont transmis une proposition chiffrée et détaillée relative à la mission SPS « coordination Sécurité et Protection de la Santé » qu'il est nécessaire de souscrire pour les phases conception et réalisation du « cheminement doux RD2b ». Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** l'offre la moins-disante pour la mission SPS, à savoir la proposition de la société APAVE pour un montant HT de 1 258.00 €, soit 1 509.60 € TTC.

6. CHEMINEMENT DOUX « CONVENTION QUAI DE BUS »

M. le Maire donne lecture de la proposition de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement d'un arrêt de car sur la commune de Courtes. Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** la présente convention pour le transfert de la maîtrise d'ouvrage de GBA à la commune de Courtes, concernant la création d'un quai bus en accessibilité sur la RD2b ;

- **ACCEPTE** que la commune de Courtes avance le financement de ces travaux pour un montant HT de 16 265.50 €.

7. VOYAGE CONSEIL MUNICIPAL

Les dix-neuf participants ont reçu leur carnet de route. Ils doivent préciser s'ils souhaitent souscrire une assurance annulation. Le règlement du voyage s'échelonne comme suit :

- * 30 % avant le 01/08/2025
- * solde avant le 01/09/2025.

8. INFORMATION « CURAGE LAGUNE »

Le curage de la lagune a été réalisé les 21/22/23/24 juillet 2025. Les conditions météorologiques étaient favorables, ce qui a permis un épandage propre sur les parcelles désignées.

9. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- * Le logement SEMCODA « 128 Route de Vernoux » a été attribué à M. MANISWHIME Ange.
- * L'entreprise PONCIN a adressé un mail pour indiquer qu'il terminerait les travaux à la rentrée de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire de séance,
S. SOLEILHAC

Le Maire,
T. PALLEGOIX